



DEMANDE DE VISA DE COURT SÉJOUR MEMBRE DE FAMILLE DE RESSORTISSANTS DE L'UE ET DE L'EEE
--

Famille de ressortissant :

Attention : sont considérés comme «membres de famille des ressortissants de l'ue et de l'EEE» le conjoint, les enfants de moins de 21 ans ou de plus de 21 ans s'ils justifient être à charge de leur parent européen, ainsi que les ascendants à charge du ressortissant européen ou de son conjoint.

<u>Recommandations Importantes</u>

Doc Documents ou photocopies manquants = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa
--

Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies

Tous les documents doivent être en Français ou en Portugais ou traduction officielle avec une validité moins que 3 mois

Votre dossier doit être présenté dans l'ordre exact de la liste
--

- Formulaire de demande de visa (dûment **rempli, daté et signé**).
- 1 photo récente (- 6 mois) en couleur sur fond clair 3,5 cm x 4,5 cm.
- Passeport (validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé) avec obligatoirement 2 pages vierges accompagné de la photocopie des visas Schengen précédents.
- C.I.N. ou Carte de séjour (pour tous les ressortissants non-marocains).
- Justificatifs du lien familial avec le ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique et Européen (documents d'état civil).

Pour les mineurs :

- Acte de naissance en français.
- Certificat de scolarité.
- Autorisation de voyage signée et légalisée par les deux parents.
- En cas de divorce des parents : document précisant l'attribution du droit de garde.
- Justificatifs de l'établissement au Portugal du citoyen de l'UE/EEE (contrat de travail ou bail ou acte de vente d'un logement).
- Pour les personnes à charge (document officiel établissant cette qualité).